

INFORMATIONS FINANCIERES – DSCG

[ANNEXE 1]

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

- ✓ Si vous ne pouvez justifier d'une bourse d'état : le coût de la scolarité correspond à la catégorie 6 du tableau ci-dessous.

CATEGORIE	6
Contribution annuelle 2021- 2022 DSCG 1 ^{ère} + 2 ^{ème} année	8 190 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	850 €
Contribution annuelle 2021- 2022 pour 1 seule année	4 460 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	550 €

- ✓ Si vous pouvez justifier d'une bourse d'état, le coût de scolarité est précisé ci-dessous :

CATEGORIE	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051€ à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle 2021- 2022 DSCG 1 ^{ère} + 2 ^{ème} année	2 331 €	2 919 €	3 518 €	4 683 €	5 859 €	8 190 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	300 €	350 €	400 €	450 €	550 €	850 €
Contribution annuelle 2021- 2022 pour 1 seule année	1 110 €	2 230 €	2 780 €	3 330 €	3 960 €	4 460 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	210 €	250 €	300 €	350 €	450 €	550 €

Formation continue (+ de 26 ans)

Pour toute Unité d'Enseignement (UE) souscrite de manière indépendante, le montant de la contribution sera de 1 300 € par UE pour l'année 2021/2022.

Un chèque d'arrhes de 300 € par UE vous sera demandé (à l'ordre de l'OGEC Notre-Dame du Grandchamp).

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL – ETUDIANTS BOURSIERS

Calculez le revenu annuel de l'année 2019 :

Revenu annuel imposable avant abattement (correspondant à la ligne «salaires et assimilés» de vos déclarations : d'impôt, BIC, BNC) auquel il faut ajouter les allocations diverses¹ et autres avantages en nature estimés à leur valeur réelle ainsi que les autres revenus : *fonciers, pensions alimentaires, titres etc...*

Calculez votre coefficient de charge :

coefficient de base : 2 points

- + 1 point pour chaque enfant à charge
- + 1 point par personne à charge en plus des enfants
- + 1 point supplémentaire pour une personne handicapée
- + ½ point pour tout enfant scolarisé dans le supérieur
(joindre un certificat de scolarité)

Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau ci-dessus pour définir le montant de votre contribution annuelle.

**Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au service comptabilité au 01.39.24.12.85.
Joindre au dossier la copie de l'avis d'imposition 2020 accompagnée des documents vous ayant permis de
calculer votre quotient familial.**

¹ Allocations familiales exclues

A cette contribution s'ajoutent, pour l'année :

- ✓ **62 € de cotisations diverses** qui sont intégralement reversées aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels nous sommes affiliés.
- ✓ **L'Adhésion APEL (Association de Parents d'Elèves)** : les sommes perçues par Notre-Dame du Grandchamp au titre de l'APEL leur sont intégralement reversées. Elles figureront sur votre facture annuelle, sauf demande écrite de votre part.

ASSURANCE

Afin d'éviter tout problème lors des déplacements scolaires et extra-scolaires, Notre-Dame du Grandchamp a souscrit, pour chaque élève, une assurance responsabilité civile. Nous conseillons vivement aux familles qui ne l'auraient pas fait de souscrire une assurance "Individuelle Accident" auprès de la compagnie ou mutuelle de leur choix.

CONTRIBUTIONS OPTIONNELLES

Les options proposées par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières indiquées sur l'engagement financier.

PETIT DEJEUNER et DEJEUNER Coûts des services de restauration proposés au sein de l'établissement (prestataires extérieurs). Consultez la page « Restauration » de notre site pour plus de détails.

INTERNAT-EXTERNÉ

Des salles de travail, surveillées ou non, sont mises à disposition des étudiants tous les soirs jusqu'à 21h50, le samedi jusqu'à 17h50 et certaines semaines de vacances (horaires susceptibles d'être modifiés par les décisions gouvernementales) .

De plus, hors vacances, la possibilité de dîner dans l'établissement est proposée aux étudiants de DCG post BTS-DUT :

Coût de l'inscription annuelle	745 € Arrhes à verser à l'inscription : 300 €
--------------------------------	--

FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

Fin octobre 2021, vous recevrez une **facture annuelle** sur Ecole Directe accessible avec les codes parents qui vous seront adressés à la rentrée. Son règlement peut s'effectuer :

- soit par **prélèvement mensuel** du 15 déc. 2021 au 15 juin 2022 (7 mois)
- soit par **prélèvement trimestriel** le 15 déc. 2021, le 15 avril. & le 15 juin 2022
- soit par **1 chèque** reçu au + tard le 1 décembre 2021 à l'ordre d'OGEC Notre-Dame du Grandchamp
- soit par **virement** au plus tard le 15 octobre 2021

BENEFICIAIRE : Notre-Dame du Grandchamp

IBAN : FR76 3006 6104 3100 0107 1890 122

BIC : CMCIFRPP

Domiciliation : CIC rive droite

EVOLUTION DE LA SITUATION FAMILIALE

Personne n'étant à l'abri d'une brusque dégradation de sa situation, en cas de lourd changement de la situation familiale, prenez contact avec le service Comptabilité en donnant toutes les pièces justificatives (*l'ensemble de ces documents restant confidentiels*).